



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Gaillard Bertrand

2021-CE-356

Pistes cyclables lors d'entretiens routiers : quelles sont les pratiques de la DAEC ?

I. Question

Les axes routiers suivants ont fait l'objet d'un entretien durant cet été : Corbières-Echarlens et Villarvolard-Botterens.

Nous avons été très surpris de constater que malgré les travaux d'importance qui ont été réalisés (accotements refaits, goudron neuf, notamment), ces axes ont été rénovés sans aménager de pistes cyclables. Ces routes ne seront certainement pas réfectionnées avant de nombreuses années et donc elles demeureront sans piste cyclable durant encore longtemps.

Il est à relever que la route Villarvolard-Botterens se situe sur l'axe le plus direct pour les cycles entre la gare de Fribourg et le pôle touristique cantonal de Jaun-Charney.

Il est, à notre avis, inadmissible que le Conseil d'Etat respectivement la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) développe le réseau de pistes cyclables uniquement dans les centres urbains et donc laisse ouvertement de côté les régions périphériques.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les travaux sur ces deux axes ont-ils été effectués sans aménager des pistes cyclables ?
2. L'entier des entretiens routiers de grande ampleur ne devrait-il pas inclure systématiquement des pistes cyclables ?
3. Combien de km de routes le canton de Fribourg a-t-il entretenus (accotements et bitume refaits) en 2019 et en 2020 ? Sur ces réfections, combien de km de pistes cyclables ont-ils été aménagés ? Combien l'ont été dans les régions périphériques hors des centres urbains ?

27 septembre 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient de rappeler, que l'adaptation des infrastructures de mobilité, dont celles dédiées à la mobilité douce, fait partie des actions du programme gouvernemental. Dans ce sens, ce sont plus de 15 km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés le long des routes cantonales fribourgeoises durant les 4 premières années de la dernière législature.

Les aménagements cyclables le long des routes cantonales sont réalisés dans le cadre des travaux d'entretien constructif ou font l'objet de projets d'aménagement propres.

Les travaux auxquels font référence les auteurs de la question parlementaire sont des travaux d'entretien constructif qui consistent à remplacer les couches superficielles de la route, sans élargissement de gabarit de la chaussée au-delà du domaine public cantonal (selon le bornage parcellaire), ce qui permet de les réaliser sans acquisitions de parcelles de tiers, sans procédure d'approbation des plans et sans mise à l'enquête publique.

Lors de la planification de tels travaux, la question de la possibilité d'insérer des bandes cyclables par élargissement de la chaussée tout en restant dans le domaine public est systématiquement analysée par le Service de la mobilité et le Service des ponts et chaussées. Si le gabarit de la route élargie dans les limites du domaine public permet l'insertion de bandes cyclables dans le respect des normes de sécurité, alors les bandes cyclables sont systématiquement marquées. La possibilité d'insérer des bandes cyclables dans le gabarit existant en renonçant au marquage de la ligne médiane de la chaussée est aussi analysée. Cette configuration, appelée « voie centrale banalisée », peut être envisagée si plusieurs conditions sont remplies en termes de largeur de chaussée disponible, de vitesse de circulation (moindre ou équivalente à 60 km/h) et de charge de trafic. Ces conditions, indiquées dans les normes VSS et les recommandations du BPA sont nécessaires à la sécurité des usagers.

Il convient de distinguer les travaux d'entretien constructif des travaux d'aménagement (ou réaménagement) de la route cantonale qui, eux, au vu de leur importance et leur emprise sur les parcelles privées bordant la route cantonale, nécessitent une mise à l'enquête publique et une approbation des plans. On peut citer, comme exemple de travaux d'aménagement, le projet d'aménagement cyclable entre Corbières et Villarvolard récemment mis à l'enquête publique (les oppositions sont en cours de traitement) et qui a fait l'objet d'une récente question parlementaire (2021-CE-57), les travaux en cours dans la montée de Bataille entre Broc et Châtel-sur-Montsalvens ou encore les travaux récemment réalisés entre le sommet de la Crausaz et Le Mouret sur l'axe routier Fribourg – La Roche - Bulle.

1. Pourquoi les travaux sur ces deux axes ont-ils été effectués sans aménager des pistes cyclables ?

L'analyse a démontré que la largeur de la parcelle du domaine public sur laquelle la route est aménagée n'est pas assez importante pour y insérer des bandes cyclables dans le cadre des travaux d'entretien constructif.

2. L'entier des entretiens routiers de grande ampleur ne devrait-il pas inclure systématiquement des pistes cyclables ?

Comme expliqué en préambule, la réalisation d'aménagements cyclables qui exigent l'acquisition de surfaces privées bordant la route cantonale nécessitent, outre le temps souvent très long pour les acquisitions de parcelles, une approbation des plans après mise à l'enquête publique.

Si l'on désirait insérer systématiquement des aménagements cyclables sur chaque tronçon de route cantonale sur lequel des travaux d'entretien constructif sont nécessaires alors qu'on ne dispose pas de la largeur nécessaire, il faudrait sursoir à leur entretien jusqu'à ce qu'un projet d'aménagement soit réalisé, ce qui nécessite de longues procédures d'approbation. Ceci générerait de grands retards

dans les travaux d'entretien des routes cantonales au détriment de son état général, ce qui n'est pas souhaitable.

3. *Combien de km de routes le canton de Fribourg a-t-il entretenus (accotements et bitume refaits) en 2019 et en 2020 ? Sur ces réfections, combien de km de pistes cyclables ont-ils été aménagés ? Combien l'ont été dans les régions périphériques hors des centres urbains ?*

En 2019, 19 km de routes cantonales ont fait l'objet de travaux d'entretien constructif à l'occasion desquels 1.2 km de bandes cyclables (mesurées par sens de circulation) ont été aménagés à Tifers (Schwarzseestrasse) et à Flamatt (Bernstrasse).

En 2020, 18.3 km de routes cantonales ont fait l'objet de travaux d'entretien constructif à l'occasion desquels 1.9 km de bandes cyclables ont été aménagées à Belfaux (route de Corminboeuf) et à Tenglingen (Oberlandstrasse).

Pour rappel, des informations complémentaires sur l'emplacement des aménagements cyclables réalisés sur le réseau des routes cantonales sont disponibles sur le portail cartographique du canton de Fribourg (map.geo.fr.ch), Thème « Routes cantonales » / Aménagements cyclables.

3 mai 2022